

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 22 mars 2022 à 19 h, salle de regroupement, Centre Christ-Roi
(Accès à l'arrière du bâtiment)

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance du 16 novembre 2021 et de l'ajournement du 30 novembre 2021.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions et correspondance du public.
6. Rapport du président.
7. Rapport de la direction générale :
 - 7.1 Planification stratégique du ministère de l'Éducation.
 - 7.2 Synthèse des cibles du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
8. Rapport des comités :
 - 8.1 Comité des ressources humaines – 14 décembre 2021.
 - 8.2 Comité des ressources humaines – 15 mars 2022.
 - 8.2.1 Plan d'effectif du personnel cadre 2022-2023 (Adoption).
 - 8.3 Comité de vérification – 22 février 2022.
 - 8.4 Comité de gouvernance et d'éthique – 9 mars 2022.
9. Points des services :
 - 9.1 Résiliation de contrat (Information) – SRMI.
 - 9.2 Projet maintien d'actifs – Réfection plancher, plafond et ventilation Pavillon (Adoption) – SRMI.
 - 9.3 Cadre organisationnel des services de garde (Dépôt) – SRF.
 - 9.4 Dossier sur le développement durable (Information) – SRÉ.

10. Agenda de consentement

Note : *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au sec.dg@cssh.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

10.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.

10.2 *Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2022-2023* (Adoption) – SSG.

10.3 *Liste des écoles et des centres 2022-2023* (Adoption) – SSG.

10.4 *Actes d'établissement 2022-2023* (Adoption) – SSG.

10.5 Plan d'effectif du personnel de soutien 2022-2023 (Adoption) – SRF.

10.6 *Politique relative à la contribution financière des parents* (Dépôt) – SRF.

10.7 Nomination de l'auditeur externe (Adoption) – SRF.

10.8 Projet d'embellissement cour d'école (Adoption) – EPSJ.

10.9 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Article 4 et 12 (Dépôt) – SSG.

11. Autres sujets.

12. Huis clos.

13. Levée de la séance.